

Communiqué de presse

Amoéba annonce sa collaboration avec Nissan Chemical Corporation pour l'application biocontrôle

Chassieu (France), le 31 mars 2023 – 08h30 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), biotech industrielle en pré-commercialisation* spécialisée dans le traitement du risque microbiologique, développant un agent de biocontrôle pour le traitement des plantes en agriculture et un biocide biologique pour le traitement de l'eau industrielle, annonce que, dans le cadre d'un contrat de transfert de matériel (« Material Transfer Agreement »), Nissan Chemical Corporation a initié une étude d'évaluation de performance d'un mélange d'un de ses produits avec un produit expérimental de biocontrôle d'Amoéba.

Le but de cette évaluation est de déterminer la performance à contrôler le mildiou de la vigne de l'association du produit de Nissan, le Leimay® (suspension concentrée à 200 g/l d'amisulbrom) et du produit expérimental d'Amoéba, l'AXP12 (suspension concentrée à 215 g/l de lysat de *Willaertia magna* C2c Maky).

Cette association en mélange extemporané a été testée dans deux essais contre le mildiou de la vigne, en Italie, dans des situations de forte pression de maladie. Dix applications à un intervalle de 7 jours ont été réalisées.

L'association Leimay® + AXP12, testée à dose réduite des deux produits, s'est révélée très performante sur feuilles et grappes. L'efficacité du mélange est supérieure à Leimay® et AXP12 utilisés seuls à leur pleine dose, ce qui pourrait permettre de réduire la dose de l'un ou l'autre, ou des deux produits.

Par ailleurs, la performance de ce mélange est significativement supérieure au produit de référence des essais, l'hydroxyde de cuivre (à la dose de 200 g de matière active / ha /traitement).

Ces résultats justifient la poursuite de l'expérimentation en 2023.

À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la protection des plantes et de la santé. Basée sur les propriétés naturelles de l'amibe *Willaertia magna* C2c Maky, notre solution biologique constitue une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) en circuits fermés aux Etats-Unis évalué à 200M€ (1) et sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 3 Mds€ (2), sur un marché global des fongicides chimiques estimé à 21 Mds€ (3). La commercialisation des produits biocides et phytosanitaires associés est sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales.

**Fin 2022, Amoéba a obtenu l'approbation de sa substance active pour un usage biocide dans les TARs en circuits fermés et pour un usage en biocontrôle aux Etats-Unis. La substance a été recommandée pour approbation en usage biocontrôle à l'Europe par l'autorité autrichienne cette même année. La société est actuellement en phase de pré-commercialisation sur les applications biocide et protection des plantes et devrait commercialiser ses produits dès 2025. Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.*

(1): Données Amoéba

(2): Données IBMA


(3): Données Amoéba

Contacts :

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint


 04 26 69 16 00

 v.filiatre@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

 01 53 65 37 90 /91

 amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 Avril 2022 sous le numéro D22-0280 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.